



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 9 juillet 2013

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>Le Biot :</u>	PIGNIER Christian (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)

Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz) et COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps)

Délégués présents sans droit de vote:

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 13 juin : commission Tourisme du SIAC à Thonon
- 13 juin : Conseil Syndical du SIAC à Thonon
- 21 juin : réunion sur les syndicats en Sous-Préfecture
- 27 juin : Comité de pilotage CDDRA
- 27 juin : Comité de Programmation LEADER
- 1 juillet : Comité du Syane à Annecy
- 2 juillet : COPIL OPAH à Lullin
- 4 juillet : Bureau du SIAC à Thonon
- 9 juillet : CAO SAEIV au Biot

2- Marchés publics

2.1 MAPA attribués par la Présidente depuis le 11 juin 2013

Néant.

2.2 Mise en place d'un SAEIV léger pour les bus des vallées d'Aulps et d'Abondance

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée pour la mise en place d'un système d'accompagnement à l'exploitation et à l'information des voyageurs pour les bus des vallées d'Aulps et d'Abondance. Il propose de suivre l'avis de la commission réunie ce matin et d'attribuer ce marché à l'entreprise NAVOCAP sur la base d'un détail quantitatif estimatif d'un montant de 133 871 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à l'entreprise NAVOCAP et autorise Madame la Présidente à le signer.

3- Finances

3.1 TEOM : exonérations pour 2013

Charles-Henri MONTET rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider chaque année avant le 15 octobre des exonérations de TEOM. Il précise qu'une seule demande d'exonération a été faite pour 2014, celle de Carrefour Market à Saint Jean d'Aulps qui dispose de son propre service de collecte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM pour 2014 le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps.

3.2 TEOM : suppression de l'exonération des immeubles non desservis par le service de collecte

Charles-Henri MONTET rappelle que le CGCT prévoit une exonération de la TEOM pour les immeubles non desservis par le service de collecte (situés à plus de 200 mètres d'un point de ramassage selon la jurisprudence), sauf délibération supprimant cette exonération.

Il rappelle qu'une telle délibération avait déjà été prise en 2005 mais qu'il lui semble préférable, après discussion en Préfecture, de reprendre à nouveau cette délibération compte tenu de l'élargissement de périmètre de la CCVA au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer, à compter de 2014, l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures, et ce sur l'intégralité du territoire de la CCVA élargie.

3.3 Budget principal : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET souligne qu'une décision modificative doit être votée pour le budget principal :

<i>Service Administration Générale</i>		
73925	FPIC	+ 13 200 euros
74124	DGF	+ 13 200 euros
<i>Service Transport</i>		
023	Virement investissement	+ 3 700 euros
617	Réserve	- 3 700 euros
2051	Logiciels	- 73 000 euros
2188	Autres immobilisations	+ 114 000 euros
10222	FCTVA	+ 6 900 euros
1322	Région	+ 28 200 euros
1323	Département	- 20 000 euros
13248	Communes	+ 2 200 euros
1328	UE	+ 20 000 euros
021	Prélèvement fonctionnement	+ 3 700 euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative qui lui est proposée.

3.4 Budget annexe : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET souligne qu'une décision modificative doit être votée pour le budget annexe :

673	Annulation titres	+ 1 000 euros
748	Autres participations	+ 1 000 euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative qui lui est proposée.

3.5 Approbation du budget supplémentaire 2013 de l'OTVA

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le budget supplémentaire de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a été voté au mois de juin par son Comité de Direction :

6111	Promotion	12 522,81 €
6112	Animations	7 500,00 €
002	Excédent fct	20 022,81 €
2183	Matériel bureau	16 951,18 €
001	Excédent inv.	16 951,18 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2013 de l'OTVA.

3.6 Fond de concours de Montriond pour les travaux du sentier du Belvédère du Lac

Charles-Henri MONTET rappelle que la commune de Montriond avait donné un accord de principe pour le financement de 50 % du coût des travaux de sécurisation du sentier du Belvédère du Lac, après déduction de la subvention du Conseil Général de la Haute-Savoie :

- fond de concours de Montriond	3 737,50 €
- F.C.T.V.A. CCVA	2 768,21 €
- Subvention CG74	7 475,00 €
- Autofinancement CCVA	3 899,49 €
- TOTAL	17 880,20 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ce plan de financement.

4- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps : bilan au 31/05/13

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire un bilan du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps au 31/05/2013.

Bilan 1^{er} semestre 2013

	2011	2012	2013
Nombre visiteurs	7.174	4.445	6.595
Billetterie	27.558 €	16.326 €	27.117 €
Boutique	17.703 €	13.053 €	12.017 €
Tisanerie	3.188 €	1.391 €	3.419 €
C.A. TOTAL TTC	48.449 €	30.770 €	42.553 €

- Baisse très nette des ventes boutique : - 32 % 2013/2011
 - Progression de la tisanerie
 - 4 visiteurs sur 5 viennent en groupe
 - 87 % sont des groupes d'enfants (scolaires)
 - progression des groupes d'adultes (*Empreintes Vertigo*)

5- Élargissement de la CCVA

5.1 Représentativité des communes au sein du futur Conseil Communautaire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les conseils municipaux des 15 communes de la future intercommunalité doivent délibérer avant le 30 août sur la représentativité des communes au sein du futur Conseil Communautaire. Il ajoute que le Conseil Communautaire actuel peut également délibérer pour appuyer le choix, sachant que cette délibération ne sera pas prise en compte dans le calcul de la majorité qualifiée requise pour valider la répartition des sièges.

Stéphane PUGIN-BRON précise que, suite à l'invalidation par la Préfecture d'un premier projet à 33 sièges, 2 propositions sont soumises au vote des conseils municipaux :

- une répartition de 30 sièges à la proportionnelle selon le régime de droit commun basé sur la population municipale des communes (proposition du bureau),
- une répartition de 30 sièges à la proportionnelle + 3 sièges supplémentaires (proposition des Gets).

Proposition du bureau de la CCVA

Morzine-Avoriaz	7 sièges
Bellevaux	3 sièges
Les Gets	3 sièges
Saint Jean d'Aulps	3 sièges
Vailly	2 sièges
Lullin	2 sièges
Montriond	2 sièges
Reyvroz	1 siège (+ 1 suppléant)
Le Biot	1 siège (+ 1 suppléant)
Essert-Romand	1 siège (+ 1 suppléant)
Seytroux	1 siège (+ 1 suppléant)
La Vernaz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Côte d'Arbroz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Baume	1 siège (+ 1 suppléant)
La Forclaz	1 siège (+ 1 suppléant)

Proposition des Gets

Morzine-Avoriaz	8 sièges
Bellevaux	4 sièges
Les Gets	4 sièges
Saint Jean d'Aulps	3 sièges
Vailly	2 sièges
Lullin	2 sièges
Montriond	2 sièges
Reyvroz	1 siège (+ 1 suppléant)
Le Biot	1 siège (+ 1 suppléant)
Essert-Romand	1 siège (+ 1 suppléant)
Seytroux	1 siège (+ 1 suppléant)
La Vernaz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Côte d'Arbroz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Baume	1 siège (+ 1 suppléant)
La Forclaz	1 siège (+ 1 suppléant)

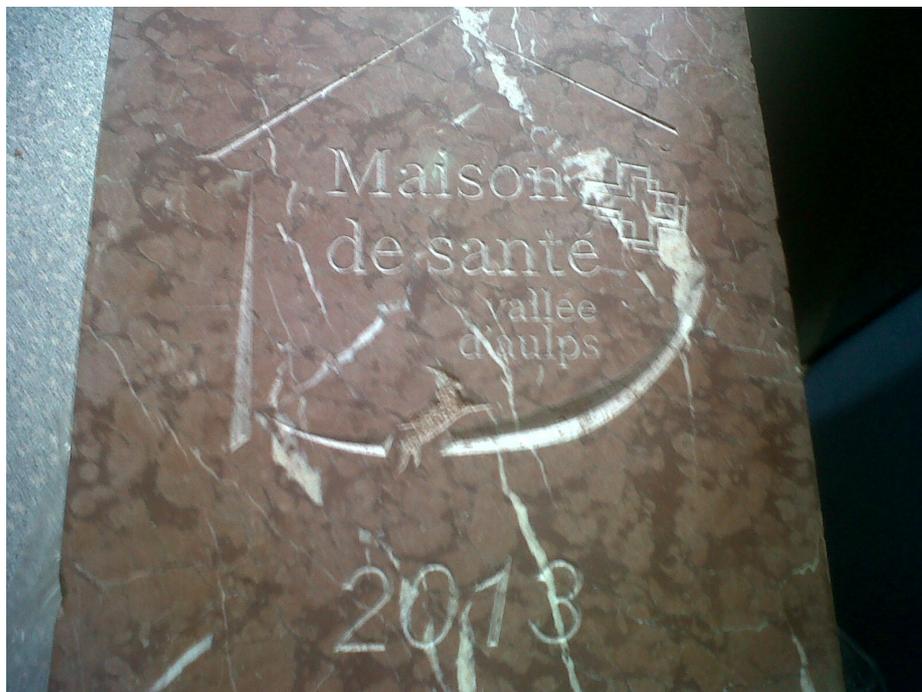
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, ne souhaite pas délibérer sur cette représentativité dans la mesure où cette délibération n'aura aucune incidence dans le calcul de la majorité qualifiée requise. La majorité des élus présents se déclarent néanmoins favorables à la répartition de droit commun (30 sièges).

5.2 Point sur les compétences

Madame la Présidente précise que les dernières simulations financières laissent apparaître un déficit d'environ 600 000 euros pour Morzine entre la fiscalité et les charges qu'ils apportent. Pour combler ce déficit, la commune doit donc transférer un équipement. Après discussion avec les élus de Morzine et dans l'attente d'une confirmation par leur conseil municipal, il pourrait s'agir de la piscine.

6- Questions diverses

6.1 MSP : pose de la première pierre



6.2 Inauguration de la Géoroute

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'inauguration officielle aura lieu le 14 septembre 2013 à 11h au château des Allinges avec une visite de chaque site par un accompagnateur à 14h, 15h et 16h.

André PEERSMAN précise que le mobilier posé n'a pas encore été payé et qu'une nouvelle intervention a été demandée à l'entreprise titulaire du marché dans la mesure où de nombreuses imperfections ont été décelées à la réception (coups, rayures, mauvais positionnements...).

6.3 Programmation des Chemins de Traverse 2013-2014

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus la programmation des Chemins de Traverse pour 2013-2014 :

- Mardi 10 décembre 2013 à Reyvroz : **Récits de femme** (tout public)
- Vendredi 10 janvier 2014 à Morzine : **Tous les garçons et les filles** (scolaire)
- Jeudi 24 avril 2014 à Montriond : **Conte de l'ordinaire** (tout public)
- Jeudi 15 mai 2014 aux Gets : **Une veillée singulière** (scolaire)
- Jeudi 22 mai 2014 à Vailly : **Bêtes de foire** (scolaire)
- Mercredi 4 juin 2014 à Morzine : **Tupp'** (tout public)

André PEERSMAN aimerait savoir qui donne l'accord à la MATE pour l'organisation de ces spectacles car il a toujours l'impression que tout doit être gratuit.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la CCVA finance les spectacles et que les communes mettent à disposition une salle.

André PEERSMAN trouve inadmissible que la MATE demande la mise à disposition gratuite des salles alors que, lorsque la commune de Montriond leur a demandé le prêt d'une de leurs expositions financée par le CDDRA, elle ne le proposait que contre rétribution.

Jean-Claude MORAND ajoute que la commune de Seytroux n'accueille plus les Chemins de Traverse depuis que la MATE leur a demandé une participation financière en plus de la mise à disposition d'une salle.

6.4 Aménagement d'une ZA intercommunale

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une demande avait été faite au SIAC pour l'implantation d'une ZA intercommunale sur la commune de La Baume (lieux-dits Le Pré de Gys – Les Gras), le long de la RD 902, puisque le projet initialement prévu à La Vignette n'était pas réalisable. Le SIAC a répondu par la négative au motif que l'implantation demandée n'était pas possible au regard de la loi Montagne car il s'agit d'un secteur qui n'est pas du tout urbanisé actuellement et qui serait donc en discontinuité de l'urbanisation.

Les élus présents ne comprennent pas cette position dans la mesure où l'implantation d'une ZA ne devrait pas pouvoir se faire, selon eux, en plein milieu d'une zone urbanisée et demandent à ce qu'un rendez-vous soit pris avec le sous-préfet de Thonon-les-Bains pour trouver une solution à ce problème.

La date de la prochaine réunion du Conseil Communautaire sera fixée en fonction de la date définitive de vote des statuts de la CCHC.

Le Biot, le 15 juillet 2013
La Présidente